



PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée convient de procéder à la deuxième lecture du projet de loi 205.

M^{me} DRIEDGER propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 205 — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail (présomption relative au trouble de stress post-traumatique)/The Workers Compensation Amendment Act (Presumption re Post-Traumatic Stress Disorder)*.

Il s'élève un débat.

M^{me} DRIEDGER, M. le *ministre* CHOMIAK, M. MARTIN, M. le *ministre* ASHTON, M. PIWNIUK et M^{me} la *ministre* CROTHERS interviennent. M. BJORNSON exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. PEDERSEN présente la proposition suivante :

Proposition n° 4 : Problèmes du secteur minier causés par la mauvaise gestion de la part du gouvernement provincial

Attendu :

que le secteur minier du Manitoba constitue la quatrième industrie primaire en importance dans la province et le plus grand employeur dans le Nord du Manitoba, étant donné qu'il emploie environ 4 500 personnes et qu'il contribue à 5 % du produit intérieur brut de la province;

que les secteurs de l'exploitation, de l'exploration et de l'extraction minière se détériorent au Manitoba en raison du refus de la part du gouvernement provincial d'agir face aux préoccupations importantes qui nuisent à la croissance et à la durabilité de ces secteurs;

que le professeur Jack Mintz, titulaire de la chaire Palmer en politique publique à l'Université de Calgary, a affirmé qu'en raison de son taux d'impôt minier le plus élevé au Canada et de son taux d'impôt relativement élevé sur le revenu des sociétés, le régime d'imposition du secteur minier de la province est parmi les moins efficaces au pays;

que le gouvernement provincial a nui au secteur de l'extraction puisqu'il a omis de délivrer des permis d'exploitation aux titulaires de permis d'exploration minière et qu'il n'a pas tenu sa promesse quant à la publication en ligne de renseignements concernant le processus de délivrance des permis d'exploitation;

que le gouvernement provincial n'a pas su fournir les ressources appropriées aux Levés géologiques du Manitoba, lesquels appuient le développement futur du secteur de l'extraction dans la province, et qu'il continue d'ignorer les recommandations de la *Mining Association of Manitoba* malgré ses présentations budgétaires et législatives répétées portant sur le besoin de rétablir la compétitivité de la province afin qu'elle puisse attirer des investisseurs et créer des emplois;

que le gouvernement provincial n'a pas su appuyer le secteur de l'extraction au Manitoba en ne conservant aucuns renseignements sur les réunions du *Mining Advisory Council*, lequel est composé de représentants des Premières nations, du secteur minier et du gouvernement et dont le mandat est de conseiller le ministre, notamment en matière de consultations, de formation et de partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources;

que la contribution du Manitoba aux dépenses nationales en exploration se chiffrait à 1,6 % en mars dernier, comparativement à 2011, où sa contribution était plus de quatre fois supérieure,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba reconnaisse que l'inaction du gouvernement provincial a profondément nui au secteur de l'extraction.

Il s'élève un débat.

M. PEDERSEN, M. le ministre CHOMIAK, M. CULLEN, M. le ministre ASHTON, M^{me} STEFANSON ainsi que MM. PETERSEN et MALOWAY interviennent. M. GAUDREAU exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M. WISHART — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager d'effectuer sans délai une étude à l'échelle de la province sur les besoins en soins de longue durée des résidents du Manitoba, à reconnaître les pressions exercées sur le système de soins de santé par le vieillissement actuel et continu de la population et à envisager d'accroître le nombre de lits en foyer de soins personnels de longue durée dans les collectivités de la province. (P. Ellingson, B. Hrapstead, E. Hrapstead et autres)

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial et la ministre des Enfants et des Perspectives pour la jeunesse à s'assurer que les droits de tous les enfants du Manitoba sont respectés et que leurs opinions sont prises en considération lorsque des décisions les touchant sont prises ainsi qu'à remédier aux défaillances tragiques du système qui ont récemment nui aux enfants de la province. (T. Sandu, H. Mozo, J. Ylagan et autres)

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à améliorer la sécurité au passage piétonnier situé à l'intersection de la route provinciale à grande circulation n° 206 et de l'avenue Cedar à Oakbank, notamment en mettant en évidence des marques sur la chaussée afin de mieux indiquer l'emplacement des accotements et du passage et en installant une structure illuminée pour piétons. (K. Gutoski, M. Walterson, T. Fraser et autres)

M. EWASKO — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial et la ministre de la Santé à s'assurer qu'un médecin de soins primaires soit disponible les fins de semaines et les jours fériés à l'hôpital et au centre de santé de soins primaires de la région de Beauséjour afin de mieux assurer ce service essentiel aux résidents. (R. Chorney, J. Smolus, N. Wittmeier et autres)

M. GRAYDON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager d'effectuer sans délai une étude à l'échelle de la province sur les besoins en soins de longue durée des résidents du Manitoba, à reconnaître les pressions exercées sur le système de soins de santé par le vieillissement actuel et continu de la population et à envisager d'accroître le nombre de lits en foyer de soins personnels de longue durée dans les collectivités de la province. (M. Bidzinski, C. Hart, R. Hart et autres)

M. SMOOK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre responsable de l'Hydro-Manitoba à fournir immédiatement par écrit aux députés de l'Assemblée législative les critères et les raisons ayant justifié le choix du tracé privilégié pour le projet de ligne de transmission Minnesota-Manitoba, indiquant notamment si ce tracé constituait l'option présentant le moins d'inconvénients pour les résidents de Taché, de Springfield, de Sainte-Anne, de Stuartburn, de Piney et de La Broquerie. (M. Carriere, A. Saindon, S. Saindon et autres)

M. CULLEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre responsable de l'Hydro-Manitoba à fournir immédiatement par écrit aux députés de l'Assemblée législative les critères et les raisons ayant justifié le choix du tracé privilégié pour le projet de ligne de transmission Minnesota-Manitoba, indiquant notamment si ce tracé constituait l'option présentant le moins d'inconvénients pour les résidents de Taché, de Springfield, de Sainte-Anne, de Stuartburn, de Piney et de La Broquerie. (S. Jarvis, M. Jamirsu, C. Forbes et autres)

M^{me} MITCHELSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager d'effectuer sans délai une étude à l'échelle de la province sur les besoins en soins de longue durée des résidents du Manitoba, à reconnaître les pressions exercées sur le système de soins de santé par le vieillissement actuel et continu de la population et à envisager d'accroître le nombre de lits en foyer de soins personnels de longue durée dans les collectivités de la province. (L. McKay, R. McCleary, J. Eisher et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager d'effectuer sans délai une étude à l'échelle de la province sur les besoins en soins de longue durée des résidents du Manitoba, à reconnaître les pressions exercées sur le système de soins de santé par le vieillissement actuel et continu de la population et à envisager d'accroître le nombre de lits en foyer de soins personnels de longue durée dans les collectivités de la province. (T. Forsachuk, C. Harris, E. Bordian et autres)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. RONDEAU et BRIESE, M. le ministre NEVAKSHONOFF ainsi que MM. WISHART et WIEBE font des déclarations de député.

Conformément au paragraphe 31(9) du *Règlement*, le leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur l'amélioration de la stratégie manitobaine sur les foyers de soins personnels de longue durée sera examinée le jeudi 28 mai 2015.

Il est donné lecture du point de l'ordre du jour prévoyant l'examen à l'étape du rapport de l'amendement apporté au projet de loi 71 — *Loi modifiant la Loi sur les maladies des animaux/The Animal Diseases Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

M. PEDERSEN propose que le projet de loi 71 soit amendé, au paragraphe 9(5), par adjonction, après l'alinéa b), de ce qui suit :

c) par adjonction, après l'alinéa b), de ce qui suit :

Avant de pénétrer dans un lieu, un local ou un véhicule, le directeur ou l'inspecteur doit prendre les mesures de biosécurité nécessaires au respect des normes ou des protocoles de biosécurité qui s'y appliquent.

Il s'élève un débat.

M. PEDERSEN, M. le *ministre* KOSTYSHYN et M. GERRARD interviennent. L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

POUR

BRIESE
CULLEN
DRIEDGER
EICHLER
EWASKO
FRIESEN
GERRARD
GOERTZEN
GRAYDON
HELWER

MARTIN
MITCHELSON
PALLISTER
PEDERSEN
PIWNIUK
ROWAT
SCHULER
SMOOK
STEFANSON
WISHART..... 20

CONTRE

ALLAN
ALLUM
ASHTON
BJORNSON
BLADY
CALDWELL
CHIEF
CHOMIAK
CROTHERS
DEWAR
GAUDREAU
IRVIN-ROSS
JHA
KOSTYSHYN
LATHLIN
LEMIEUX

MACKINTOSH
MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
MELNICK
NEVAKSHONOFF
OSWALD
PETTERSEN
ROBINSON
RONDEAU
SARAN
SELINGER
STRUTHERS
SWAN
WIEBE
WIGHT 32

M. PEDERSEN propose que le projet de loi 71 soit amendé, à l'alinéa 10d), par adjonction, après l'alinéa e), de ce qui suit :

Avant de pénétrer dans un lieu visé à l'alinéa a) ou un véhicule visé à l'alinéa b), l'inspecteur doit prendre les mesures de biosécurité nécessaires au respect des normes ou des protocoles de biosécurité qui s'y appliquent.

Il s'élève un débat.

M. PEDERSEN, M. le *ministre* KOSTYSHYN et M. GERRARD interviennent. L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

POUR

BRIESE
CULLEN
DRIEDGER
EICHLER
EWASKO
FRIESEN
GERRARD
GOERTZEN
GRAYDON
HELWER

MARTIN
MITCHELSON
PALLISTER
PEDERSEN
PIWNIUK
ROWAT
SCHULER
SMOOK
STEFANSON
WISHART..... 20

CONTRE

ALLAN
ALLUM
ASHTON
BJORNSON
BLADY
CALDWELL
CHIEF
CHOMIAK
CROTHERS
DEWAR
GAUDREAU
IRVIN-ROSS
JHA
KOSTYSHYN
LATHLIN
LEMIEUX

MACKINTOSH
MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
MELNICK
NEVAKSHONOFF
OSWALD
PETTERSEN
ROBINSON
RONDEAU
SARAN
SELINGER
STRUTHERS
SWAN
WIGHT 31

M. PEDERSEN propose que le projet de loi 71 soit amendé, à l'article 11, par adjonction, après le paragraphe 6.5(2), de ce qui suit :

Respect des normes ou des protocoles de biosécurité

6.5(2.1) Le directeur ou l'inspecteur qui pénètre dans un lieu, une zone ou un véhicule visé par le présent article doit prendre les mesures de biosécurité nécessaires au respect des normes ou des protocoles de biosécurité qui s'y appliquent.

Il s'élève un débat.

M. PEDERSEN, M. le *ministre* KOSTYSHYN et M. GERRARD interviennent. L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

M. le *ministre* CHOMIAK propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 71 — *Loi modifiant la Loi sur les maladies des animaux/The Animal Diseases Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique et qui a été amendé par la suite.

Il s'élève un débat.

Jeudi 21 mai 2015

M. le *ministre* CHOMIAK ainsi que MM. PEDERSEN et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

La séance est levée à 17 h 2, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

Daryl REID